

ATSI Nord, centre 496

Surveillant de l'examen : MAURAGE Didier

2b, rue Jacques Lecoœur 62880 Vendin-le-Vieil

N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6 du code du travail : 31.62.02251.62 en préfecture de région Hauts-de-France

**ATTESTATION DE COMPETENCES RELATIVE
A L'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :



Opérateur : conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je soussigné, Thierry CASELLA, Président ATSI FORMA'LOG atteste que

BISHOP Morgan

Présenté par : ATME 728 Rue de l'Ecouart 62575 HEURINGHEM

à l'examen tenu le 24/03/2022 relatif au domaine de compétences susmentionné, sous le n° de ticket d'examen 3649abcd1b

a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux(AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à : Vendin-le-Vieil
le 24/03/2022

ATSI Nord
2B Rue Jacques Lecoœur
62880 VENDIN LE VIEIL
Siren 524 363 249
N° déclaration d'activité 31 62 02251 62

Nota: la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.